

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2017

Point sur l'engagement financier

Le maire fait le point financier et avancement des travaux du réseau d'assainissement.

Pour ce qui est du budget général, les prévisions sont respectées.

Litige urbanisme

Le rendez-vous entre le médiateur, Mr SAPET, Mme SIMONET, le maire et l'avocat de la commune a eu lieu le 26 juillet. Il a été précisé que ce recours à la médiation est nouveau, il a pour but de désengorger les tribunaux. Le médiateur a tout d'abord entendu Mr SAPET et Mme SIMONET, puis le maire et l'avocat de la commune puis toutes les parties. Le médiateur rédigera un compte-rendu qu'il transmettra uniquement au tribunal. L'avocat de la commune a rédigé un compte-rendu.

Compte-rendu des évènements climatiques (grêle)

Une liste des dégâts provoqués sur les bâtiments communaux, station d'épuration... par l'orage de grêle qui s'est abattu sur la commune le dimanche 30 juillet, a été établie au fur et à mesure de leur découverte.

Une déclaration à l'assurance a été établie, un expert s'est déplacé et des devis ont été demandés aux différentes entreprises concernées.

Le véhicule Peugeot Partner des sapeurs-pompiers s'est embrasé lors de leur intervention pour des arbres couchés sur la chaussée suite à l'orage. Le conseil décide de suivre l'enchère en cours pour l'achat d'un véhicule Peugeot Partner au SDIS de l'Ain, identique à celui sinistré.

Etablissement du calendrier et de la méthode pour localisation de la salle multifonctions

Le conseil établit le calendrier suivant :

- mardi 19 septembre à 20h30 : présentation de l'étude par Novade
- mardi 26 septembre à 20h30 : réunion avec la population
- mardi 24 octobre à 20h30 : commission de l'ensemble des élus.

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour des réunions du conseil municipal des 3 octobre et 7 novembre.

Il conviendra également de donner un nom à la salle.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé que 207 foyers sont raccordés au réseau d'assainissement soit 62 % des foyers de la commune, 116 fonctionnent en assainissement individuel, la consommation moyenne par foyer s'élève à 132 m3
- est informé du rendez-vous qui a eu lieu en vue du transfert de la compétence « assainissement » à la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2019
- prend connaissance du rapport du Satèse suite à la visite de la station d'épuration du village qui conclue à un bon fonctionnement, reste à régler le problème des graisses
- prend connaissance d'un courrier émanant du cabinet médical de Polliat concernant son avenir et plus spécialement son problème de locaux et charge le maire d'y répondre
- souhaite adhérer au dispositif « fourrière » qui sera mis en place par la communauté d'agglomération, la SPA de Dompierre sur Veyle cessant son activité fourrière au 1^{er} janvier 2018
- est informé :
 - du permis de construire accordé le 25 juillet 2017 à Mr Arnauld THOUVENIN pour la construction d'un manège équestre 311 impasse de l'Etang Machard
 - de la déclaration préalable :
 - déposée le 4 juillet 2017 par Mr Arnauld THOUVENIN pour la construction d'un chalet 311 impasse de l'Etang Machard
 - accordée le 11 juillet 2017 à Mme Lydiane CAMPY pour la construction d'un abri de jardin 45 allée des Charmettes
 - accordée le 25 juillet 2017 à la commune de Curtafond pour la modification d'ouvertures et la mise en accessibilité des WC publics et de l'école
- est informé par Mr LUCIANI, adjoint en charge des affaires scolaires, que la rentrée s'est déroulée sans problème, les effectifs seront donnés lors de la prochaine séance
- prend connaissance de la plainte d'un administré pour des nuisances sonores dus aux aboiements de chiens
- prend note de la réunion de la commission « communication » le 11 septembre à 20h00 pour la rédaction du prochain journal d'infos et le 26 septembre à 18h00 du groupe « plantations cœur de village ».